Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Coopérative de Rogersville Ltee	2019460	Le 08 avril 2024
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Coopérative de Rogersville II		(506) 625-0733
Adresse		
Unité 2 50 rue De L'École Rogersville NB E4Y 1V7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Rachelle Roy Arseneau	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	22 mars 2024	04 avr. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	22 mars 2024	04 avr. 2024
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le certificat de premier soin fut obtenu le 4 avril, tous les membres du personnel ont maintenant un certificat de premier soin à jour. Le suivi fut fait par courriel, donc aucun ratio ne fut pris.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau — Le 08 avril 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Noëlla LeBlanc — Le 08 avril 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date